

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, c'est une pratique commerciale normale que de s'entendre pour garder les soumissions confidentielles.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Pourquoi ne l'a-t-on pas fait dans le cas de Canadair et de Havilland?

Mme McDougall: Je suis certaine que l'enquête établira tous les faits pertinents en temps voulu. Je pense qu'une enquête parlementaire ou toute autre forme d'enquête pourrait compromettre l'issue de cette affaire.

Je n'ai pas l'intention de m'ingérer dans la bonne marche de la justice à propos d'une opération commerciale.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'EMPLOI D'UN AGENT POUR COORDONNER LES ACTIVITÉS AU SEIN D'UN MOUVEMENT POUR LA PAIX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Nous avons appris récemment que le SCRS a pris pour cible une revue de gauche et a infiltré le mouvement syndicaliste au Québec et ailleurs au Canada.

Le premier ministre va-t-il maintenant expliquer aux Canadiens pourquoi en février dernier, le SCRS a embauché un agent principal pour coordonner ses activités au sein du mouvement canadien de la paix? Que fait le SCRS avec au moins quatre employés à plein temps qui sont tout spécialement chargés de travailler au sein du mouvement de la paix au Canada?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le solliciteur général a très bien répondu à la Chambre à des questions analogues de nature générale.

Il a fait remarquer qu'à la suite de démarches et de suggestions faites par notre parti lorsque ce projet de loi a été proposé, on a créé au moins deux possibilités d'enquête sur les activités du SCRS tout à fait en dehors de la prérogative du député de poser des questions à la Chambre et en comité.

A mon avis, le solliciteur général avait également raison de faire remarquer au député que si ce dernier, ou n'importe quel autre citoyen, a des plaintes précises à formuler, il devrait utiliser les mécanismes d'enquête que prévoit la loi. De cette manière, il aurait la possibilité d'obtenir une bonne évaluation et nous pourrions alors nous prononcer sur des faits et non sur des conjonctures.

M. Orlikow: C'est du camouflage.

M. Robinson: Monsieur le Président, il ne s'agit pas ici de conjonctures. J'ai sous les yeux un document interne du SCRS qui expose clairement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: . . . les objectifs de la personne qui travaille au sein du mouvement de la paix au Canada.

[Français]

L'INFILTRATION DU MOUVEMENT POUR LA PAIX AU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le SCRS a embauché au mois de février dernier un chef de sous-section responsable de l'examen des activités prosoviétiques au sein du mouvement pacifiste de bonne foi, utilisant le recrutement et la manipulation de sources humaines. Ma question supplémentaire est la suivante: Que va faire maintenant le premier ministre pour mettre fin immédiatement à cette infiltration dangereuse et antidémocratique du mouvement pour la paix au Canada?

[Traduction]

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si les députés du Nouveau parti démocratique croient aux principes de la justice dans notre pays, ils ne devraient pas applaudir à cette question.

En réalité le député fait une allégation. A titre d'exemple, si le député donnait des renseignements à l'inspecteur général, ou au comité indépendant de surveillance des activités de renseignement de sécurité qui compte un représentant du Nouveau parti démocratique, lequel a prêté serment au Conseil privé dans le but d'examiner les opérations du SCRS, et si le député voulait améliorer le système, voilà comment il s'y prendrait.

Je ne peux que répéter que je n'ai pas accès aux documents que le député prétend avoir en sa possession. Je lui demanderai de faire ce qui convient et ce qui est en accord avec nos principes de justice.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA VILLE DE MONTRÉAL—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale, des Sciences et de la Technologie, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Depuis deux ans, la situation dans l'est de Montréal a été dramatique. On a assisté à la formation du Comité de survie. Un an plus tard, on a eu le dépôt du rapport Picard et on n'a pas eu encore de réponse aux 86 recommandations de ce rapport. Et, aujourd'hui, on a le dépôt du rapport Pichette qui recommande au gouvernement de prendre des mesures immédiates et draconiennes pour venir en aide aux 22 000 chômeurs qui sont affectés dans l'est de Montréal.